

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

DIRECTION DE LA CULTURE, DU
PATRIMOINE ET DU
RAYONNEMENT

MOV/SD

N° 2017/736

876



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Avenant n° 1 à la convention relative à la participation de l'association Moébius au Bonjour French Festival à la Gold Coast dans le cadre du rayonnement de la Ville de Nouméa

P. J. : 1 projet de délibération

Dans le cadre de la promotion des actions contribuant au rayonnement de la Ville de Nouméa, le conseil municipal a approuvé, par délibération n° 2017/701 du 5 Septembre 2017, la participation de l'association Moebius au Bonjour French Festival à la Gold Coast du 9 au 12 novembre 2017 et à engager les dépenses nécessaires à ce déplacement à savoir :

- l'achat de 9 billets d'avion aller-retour Nouméa-Brisbane en classe économique pour un montant global maximum de 770.000 F/CFP ;
- la prise en charge des transports du groupe en Australie pour un montant global maximum de 50.000 F/CFP ;
- l'hébergement en Australie de ces 9 personnes en appartements loués pour un montant global maximum de 270.000 F/CFP ;
- le versement d'une subvention de 162.000 F/CFP.

Toutefois, le montant estimatif correspondant à la prise en charge des transports du groupe en Australie est inférieur à la dépense réelle. Il convient donc de modifier la convention conclue avec l'association par voie d'avenant.

Il est donc proposé au conseil municipal :

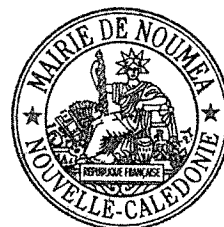
- d'autoriser le Maire à engager la dépense relative au coût des transports pour un montant maximum de 70.000 F/CFP au lieu de 50.000 F/CFP,
- d'habiliter le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention avec l'association Moébius définissant les obligations respectives des parties.

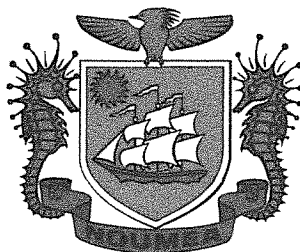
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 19 octobre 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 30.10.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Gaël YANNO
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 07.11.2017	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Francine BEYNEY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Charles ERIC
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
conseillers en exercice	: 53	M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
		Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 42	M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
Nombre de votants	: 51	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
(9 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/876
autorisant la signature de l'avenant n° 1 à la convention relative à la participation de
l'association Moébius au Bonjour French Festival à la Gold Coast dans le cadre du
rayonnement de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment son article L123-2,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 98/661 du 8 septembre 1998 autorisant le remboursement des frais de mission des élus sur présentation de factures acquittées,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/701 autorisant la prise en charge de dépenses et la signature de conventions avec les associations Moebius et The Exterior Compagny pour leur participation au Bonjour French Festival à la Gold Coast contribuant au rayonnement de la ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/736 du 19 octobre 2017,

La Commission de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels entendue en séance du 26 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention avec l'association Moébius pour la participation d'un groupe de 8 danseurs et leur chorégraphe au Bonjour French Festival à la Gold Coast, du 9 au 12 Novembre 2017 dans le cadre du rayonnement de la Ville de Nouméa et à engager les dépenses relatives à la prise en charge des transports du groupe en Australie pour un montant global maximum de 70.000 F/CFP au lieu de 50.000 F/CFP.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et notifiée à l'intéressée.

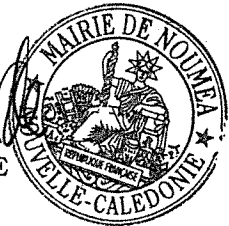
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **15 NOV. 2017**

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.R.H.	-	1
CABINET	-	1
ASSOCIATION MOEBIUS	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **16 NOV. 2017**
au Commissaire Délégué
et notifié le **20 NOV. 2017**
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances